

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DGRI 68 Subvention et convention avec l'association Bibliothèques sans Frontières (6e) pour des programmes en Haïti et au Cameroun.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Bibliothèques sans Frontières;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Bibliothèques sans Frontières, 60, rue Mazarine, 75006 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 657483 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011, au titre des Relations Internationales.